

Saint-Martin-Vésubie



La Suisse Niçoise

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 FEVRIER 2026 A 16H00

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à seize heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Martin Vésubie, sous la présidence de Monsieur MOTTET Ivan, Maire de Saint Martin Vésubie.

**Date envoi convocation** : vendredi 20 février 2026

**Présents** : AIRAUT André-Ange, DAHON Gilbert, DUC Colette, INGIGLIARDI Thierry, KELLOUD Nora, LEA-PASTORINO Martine, MARTIN Gisèle, MOTTET Ivan, REYMONDET Christine

**Procurations** : AIRAUDI Nicole à DUC Colette, AIRAUT Christian à MOTTET Ivan, JARDINET Alain à AIRAUT André-Ange, MONNIN Isabelle à REYMONDET Christine

**Absents** : BEUNARD Thierry, LAURENS Michèle

**Secrétaire de séance** : DUC Colette

**Public** : 2

DUC Colette est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande l'approbation du PV du 23/01/2026.

### **I. Affaires Générales :**

1. Approbation du rapport d'activité et développement durable de 2024 de la Métropole Nice Côte d'Azur
2. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
3. Déclassement du domaine public et échange de parcelles
4. Protection fonctionnelle des élus
5. Vallon du Villars : autorisation de prise de possession anticipée (APPA)

### **II. Affaires Financières :**

6. Exonération du droit de place
7. Modification de la régie de recettes diverses
8. Mouvement de crédits
9. Compte à terme
10. Subvention collège Jean Salines
11. Vallon du Villars : travaux

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la dernière séance du 23 janvier dernier , les délibérations concernant les demandes de protection fonctionnelle n'ont pas été enregistrées en Préfecture faute du quorum sur l'une des délibérations.

Monsieur le Maire présente des délibérations de manière individuelle afin de respecter le quorum :

### **1<sup>ère</sup> délibération :**

*Monsieur AIRAUT André-Ange ne prend pas part au vote et quitte la séance. Ayant la procuration de Monsieur JARDINET Alain, Monsieur AIRAUT André-Ange ne pourra voter en son nom.*

Il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à **Monsieur AIRAUT André-Ange**.

Votes : adoptée à l'unanimité.

*Monsieur AIRAUT André-Ange réintègre la séance.*

### **2<sup>ème</sup> délibération :**

*Monsieur DAHON Gilbert ne prend pas part au vote et quitte la séance.*

Il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à **Monsieur DAHON Gilbert**.

Votes : adoptée à l'unanimité.

*Monsieur DAHON Gilbert réintègre la séance.*

### **3<sup>ème</sup> délibération :**

*Madame DUC Colette ne prend pas part au vote et quitte la séance. Ayant la procuration de Madame AIRAUDI Nicole, Madame DUC Colette ne pourra voter en son nom.*

Il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à **Madame DUC Colette**.

Votes : adoptée à l'unanimité.

*Madame DUC Colette réintègre la séance.*

### **4<sup>ème</sup> délibération :**

*Monsieur INGIGLIARDI Thierry ne prend pas part au vote et quitte la séance.*

Il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à **Monsieur INGIGLIARDI Thierry**.

Votes : adoptée à l'unanimité.

Monsieur INGIGLIARDI Thierry réintègre la séance.

#### **5ème délibération :**

Madame LEA-PASTORINO Martine ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à **Madame LEA-PASTORINO Martine**.

Votes : adoptée à l'unanimité.

Madame LEA-PASTORINO Martine réintègre la séance.

#### **6ème délibération :**

Madame MONNIN Isabelle est absente. Ayant donné procuration à Madame REYMONDET Christine, celle-ci ne vote pas en son nom.

Il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée à **Madame MONNIN Isabelle**.

Votes : adoptée à l'unanimité.

### **EXONERATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ**

---

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame REYMONDET Christine.

Compte tenu du contexte particulier de l'année 2025 avec les travaux de restructuration de la place de Gaulle et de la place des Allées qui doivent s'achever fin mars 2026, il est proposé la suppression de la redevance du droit de place pour tous les exposants du marché local pour le 1er trimestre 2026.

Votes : adoptée à l'unanimité.

### **ADHESION A LA MISSION HANDICAP CENTRE DE GESTION 06**

---

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la mission Référent Handicap du CDG06 selon les modalités en vigueur ou à venir.

Votes : adoptée à l'unanimité.

### **APPROBATION PROCES-VERBAL**

Lors de la séance d'installation du conseil municipal du 22.03.2026, il a été demandé l'approbation du procès-verbal du 26.02.2026.

Monsieur le Maire demande l'approbation du PV du 26/02/2026.

AURECH Noémie, AUGIS Aurélie, BACCIALON Jean-Baptiste, BARATA Claire, DE CAQUERAY Sarah, DEGIOANNI Claude, DESCHAMPS Audrey, LUCCIO Gérard, MOTTET Raphaëlle, RAIBAUT Fantin, REYMONDET Jacques, SOLIVERES Théo, TEOBALDI Jean-Christophe s'abstiennent.

INGIGLIARDI Thierry et REYMONDET Christine approuvent le procès-verbal.

Celui-ci est n'est pas approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 16h15.

Secrétaire de séance

Monsieur le Maire